

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** et du **Règlement Local de Publicité Intercommunal**, l'**abrogation de cartes communales** ainsi que la **délimitation des abords de monuments historiques** situés sur Bayeux Intercom

Par arrêté du 2 août 2019, Monsieur Benoit DESMOULINS, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire de Bayeux Intercom, a ordonné l'ouverture de l'**enquête publique unique** relative au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de Bayeux Intercom arrêté le 4 Avril 2019 en Conseil Communautaire, au projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) de Bayeux Intercom arrêté le 23 Mai 2019 en Conseil communautaire, à l'abrogation de 7 cartes communales ainsi que le projet de périmètres délimités des abords de 4 monuments historiques sur le périmètre d'étude du PLUI.

**Objet et durée de l'enquête publique** : Il sera procédé à une enquête publique unique sur les dispositions du projet de PLUI, de RLPI, d'abrogation de 7 cartes communales (Barbeville, Campigny, Condé-sur-Seulles, Cottun, Cussy, Magny-en-Bessin et Ranchy) ainsi que du périmètre délimité des abords de 4 monuments historiques (Bayeux, Monceaux-en-Bessin, Saint-Loup-Hors et Saint-Vigor-le-Grand), sur le territoire de Bayeux Intercom pour une durée de 32 jours consécutifs, du lundi 2 Septembre 2019 à 9h00 au jeudi 3 Octobre 2019 à 19h00 précises.

**Lieux et horaires de consultation des permanences tenues par les commissaires enquêteurs** : les permanences sont ouvertes à tout public faisant ou non partie de la commune

Dates	Communes	Horaires	Adresses des mairies et siège de la communauté de communes
lundi 02/09/19	Bayeux Intercom	09H00 à 12h00	4 Place Gauquelin Despallières, 14400 Bayeux
mardi 03/09/19	BARBEVILLE	16h30 à 19h00	Route de Vaucelles, 14400 BARBEVILLE
jeudi 05/09/19	CAMPIGNY	16h00 à 19h00	Le Bourg, 14490 Campigny
vendredi 06/09/19	ELLON	16h30 à 19h00	Hameau de l'Église, 14250 Ellon
samedi 07/09/19	ST VIGOR LE GRAND	10h00 à 12h00	9 Rue de la Mairie, 14400 Saint-Vigor-le-Grand
Mardi 10/09/19	CONDÉ/SEULLES	16h00 à 19h00	Le Bourg, 14400 Condé-sur-Seulles
mercredi 11/09/19	TRACY SUR MER	17h00 à 19h30	Route de Bayeux, 14117 TRACY SUR MER
jeudi 12/09/19	ST COME DE FRESNÉ	16h45 à 18h45	1 Route de la Mer, 14960 Saint-Côme-de-Fresné
jeudi 12/09/19	COMMES	16h00 à 19h00	Le Bourg, 14520 Commes
samedi 14/09/19	PORT EN BESSIN	09H00 à 12h00	15 Rue de Bayeux, 14520 Port-en-Bessin-Huppain
lundi 16/09/19	SUBLES	16h30 à 18h30	35 Rue Saint-Martin, 14400 Subles
mardi 17/09/19	COTTUN	11h00 à 13h30	Le Bourg, 14400 Cottun

Dates	Communes	Horaires	Adresse des mairies de la Communauté de communes
mercredi 18/09/19	MANVIEU	11h00 à 13h00	Place Charles de Gaulle, 14740 Saint-Manvieu-Norrey
jeudi 19/09/19	LONGUES/MER	16h00 à 19h00	3 Rue de la Mer, 14400 Longues-sur-Mer
jeudi 19/09/19	MONCEAUX EN BESSIN	17h00 à 19h00	889 Clos des Pommiers, 14400 Monceaux-en-Bessin
Lundi 23/09/19	CUSSY	17h00 à 19h00	62 Le Bourg, 14400 Cussy
mardi 24/09/19	ESQUAY SUR SEULLES	17h00 à 19h00	Chemin de l'Église, 14400 Esquay-sur-Seulles
vendredi 27/09/19	SOMMERVIEU	16h30 à 18h30	14 Rue de l'Église, 14400 Sommervieu
lundi 30/09/19	MAGNY EN BESSIN	17h00 à 19h00	Le Bourg, 14400 MAGNY-EN-BESSIN
mardi 01/10/19	SULLY	16h00 à 19h00	Le Bourg, 14400 Sully
mardi 01/10/19	LE MANOIR	10h00 à 12h00	Rue Arcisse-de-Caumont, 14400 Le Manoir
mercredi 02/10/19	ARROMANCHE	16h00 à 19h00	Rue Colonel René Michel, 14117 Arromanches-les-Bains
Mercredi 02/10/19	RANCHY	15h30 à 18h00	Le Bourg, 14400 Ranchy
jeudi 03/10/19	Bayeux Intercom	16h00 à 19h00	4 Place Gauquelin Despallières, 14400 Bayeux

**Composition de la commission d'enquête** : Monsieur Noël LAURENCE (Officier de l'armée de l'air, retraité) a été désigné en qualité de Président de la commission d'enquête. Monsieur Patrick BOITON (Officier de la gendarmerie, retraité), Madame Françoise CHEVALIER (Ingénieur des travaux publics de l'Etat, retraitée), Madame Sophie MARIE (Professeur des écoles, retraitée) et Monsieur Jean-Claude THOMAS (Cadre bancaire, retraité) ont été désignés membres titulaires de la commission d'enquête par le Tribunal Administratif de Caen par ordonnance en date du 5 Juillet 2019.

**Lieux de consultation** : Les dossiers du PLUI, du RLPI, d'abrogation des cartes communales et des périmètres délimités des abords ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Président de la commission d'enquête seront déposés pour mise à disposition du public dans les 36 mairies des communes membres et au siège de Bayeux Intercom, aux jours et heures habituels d'ouverture pour une durée de 32 jours consécutifs, du lundi 2 Septembre 2019 à 9h00 au jeudi 3 Octobre 2019 à 19h00 précise. Les membres de la commission d'enquête recevront le public dans le cadre des permanences définies aux lieux, dates et horaires ci-dessus.

Les dossiers de l'enquête publique unique seront consultables au format numérique (CD-ROM) et papier pour le PLUI dans les 36 communes membres de Bayeux Intercom, aux jours et heures habituels d'ouverture pendant toute la durée de l'enquête. L'intégralité des dossiers pourront être consultés pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de Bayeux Intercom : <https://www.bayeux-intercom.fr/amenagement-du-territoire/> ainsi que sur le site de l'enquête publique dématérialisée : <http://plu-intercommunal-bayeux.enquetepublique.net> rubrique « Consulter le dossier ».

Les observations du public peuvent être consignées dans les registres prévus à cet effet, être transmises par voie postale à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête au siège de l'enquête - 4 Place Gauquelin Despallières CS 62070 14406 Bayeux Cedex ou par voie électronique au Président de la commission d'enquête à l'adresse suivante :

[plu-intercommunal-bayeux@enquetepublique.net](mailto:plu-intercommunal-bayeux@enquetepublique.net).

Ces observations pourront également être transmises via le formulaire de dépôt prévu à cet effet à l'adresse suivante : <http://plu-intercommunal-bayeux.enquetepublique.net>, rubrique « Déposer votre observation ».

Les observations du public transmises par voie dématérialisée seront consultables en ligne à l'adresse suivante: <http://plu-intercommunal-bayeux.enquetepublique.net> rubrique « Consulter les observations ». Un accès gratuit aux dossiers est également garanti par un poste informatique à disposition du public dans les locaux du siège de Bayeux Intercom à l'adresse, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès d'Alice AVERLANT, chargée de l'urbanisme et de l'habitat :

[averlant.a@bayeux-intercom.fr](mailto:averlant.a@bayeux-intercom.fr) ou au 02 31 51 39 24.

Une évaluation environnementale du PLUI de Bayeux Intercom a été réalisée. Cette dernière figure dans les pièces du dossier de PLUI soumis à enquête (Rapport de présentation).

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par le Président de la commission d'enquête qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Président de Bayeux Intercom, le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du Président de la commission d'enquête sera adressée au Préfet du Calvados et au Président du Tribunal Administratif de Caen. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions au siège de Bayeux Intercom et dans les mairies désignées comme lieux d'enquête publique (voir la liste des lieux d'enquête ci-avant) aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un délai d'un an ainsi que sur le site internet de Bayeux Intercom :

<https://www.bayeux-intercom.fr/amenagement-du-territoire/>

A l'issue de l'enquête publique, les dossiers de l'enquête publique unique de Bayeux Intercom, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis, observations du public et du rapport du commissaire enquêteur seront approuvés par délibération du Conseil Communautaire après avoir été présentés en conférence intercommunale.

Un avis public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux habilités à publier des annonces légales, diffusés dans le département.